Image not found or type unknown

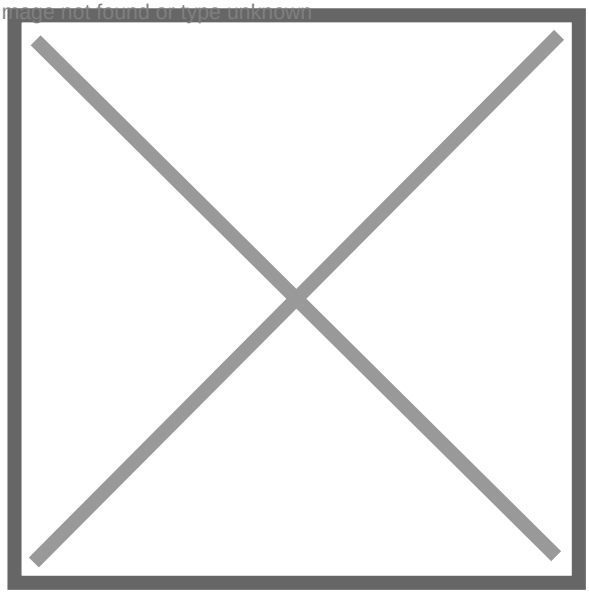

Comment me désolidariser d'un bail que je n'occupe plus

Par **desta007**, le **16/05/2012** à **19:35**

Bonjour,
je souhaiterais savoir comment je peux me désolidariser d'un bail d'un appartement que je n'occupe plus depuis 5 ans: séparée de mon compagnon, celui-ci à garder l'appartement. Il y vit encore actuellement, je n'ai plus de contacts avec lui. Récemment, le bailleur a appelé mon père qui était (et est toujours) garant de cet appartement car le locataire n'avait pas régler le loyer depuis plusieurs mois. Je ne savais pas que j'étais encore solidaire de cet appartement, le bailleur à l'époque était au courant que je quittais l'appartement. Il m'a dit aujourd'hui qu'il fallait que je résilie le bail, mon ex compagnon aussi, qu'il en refasse un nouveau uniquement à son nom mais qu'il fallait pour cela qu'il trouve un garant. N'y a-t-il aucune autre solution pour que je me désolidarise de cet appartement entièrement ainsi que mon père comme garant? J'ai peur que mon ex-compagnon ne prête aucune attention à cela et ne fasse pas les démarches. Quel recours pourrais-je avoir alors?
Merci pour vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **16/05/2012** à **20:35**

bonjour, vous ne pouvez vous désolidariser du bail apres l'envoi d'un préavis de départ en Lrar,vous ne serait pares plus solidaire qu'à la fin d'une période triénale, 36 ou 9 ans apres la date d'effet du bail. Pour ce qui est du garant, aucune possibilité de résiliation avant la fin, regardez sur l'acte signé par le garant la durée (en général 3 ans renouvelable trois fois), cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés